

**Elections de la peur ou peur des élections ?  
Dilemmes et contretemps de la sortie de crise en Côte d'Ivoire**

Lucien TOULOU

Chercheur

EISA

**Résumé**

*Cette contribution analyse la mise en œuvre du programme de sortie de crise en Côte d'Ivoire à partir du double enjeu de la démocratisation et du rétablissement de la paix à la fois pour l'évolution du pays et pour la survie politique des principaux acteurs du conflit. D'une part, elle montre que l'échéance électorale est dramatisée en raison des peurs que suscite un échec éventuel des élections à solder les comptes de la crise politique ne laissant aux protagonistes d'autre choix que la reprise des armes. D'autre part, le papier met en lumière les intérêts divergents des principaux acteurs du conflit vis-à-vis du processus électoral. Il souligne leur volonté de minimiser les coûts et d'accroître les bénéfices escomptés de la sortie de crise, et la manière dont elle pèse lourdement sur la mise en application des différents accords de paix et contribue à repousser à chaque fois la date des élections.*

**Abstract**

*Drawing from the tension between the intertwined process of conflict resolution and democratization, this contribution addresses the challenges of post-conflict elections in Cote d'Ivoire. A special attention is dedicated to the impact of those challenges to the political evolution of the country and the survival of the main political actors of the conflict. First, the paper critically looks at the role of post-conflict elections as mechanisms for ending transitions. While elections are peaceful means for solving conflict in stable societies, they are increasingly now being expected to shoulder the burden of ending civil wars in countries affected by armed conflicts, therefore becoming the ultimate conflict resolution tool. The paper then underlines the competing agendas of the main political contenders and describes how they negatively impact on the timely organization of free and fair elections despite the signing of the widely acclaimed Ouagadougou Political Agreement and the growing war fatigue amongst ordinary citizens and the international community.*

Il est généralement admis que les élections font partie du problème et représentent une partie de la solution à la crise qui sévit en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. De fait, les Forces Nouvelles (FN) ont toujours cherché à légitimer leur coup d'Etat manqué contre Laurent Gbagbo par le sentiment d'exclusion de nombreux citoyens ivoiriens avec comme implication la perte de leurs droits civiques et l'illégitimité des dirigeants élus dans ces conditions. De la même manière, les Nations Unies, qui accompagnent le pays dans son programme de sortie de crise, et les divers accords signés entre les parties au conflit indiquent clairement que le chapitre de la guerre ne sera clos qu'avec l'organisation des élections transparentes et crédibles<sup>1</sup>. L'omniprésence du thème des élections post-crise souligne ainsi leur caractère exceptionnel ajoutant à l'incertitude sur l'identité du vainqueur l'immensité de l'enjeu : la démocratisation et la démilitarisation du pays. D'un côté, elles doivent assurer la légitimité nécessaire à l'autorité des nouveaux dirigeants en leur garantissant l'obéissance de l'ensemble des dirigés ; elles sont une

condition sine qua non de l'acceptation de l'ordre politique. De l'autre, elles doivent permettre une re-sectorialisation du conflit entre les anciens belligérants à travers un dépassement des affrontements violents antérieurs et une institutionnalisation du conflit politique c'est-à-dire son passage d'une forme violente à une forme pacifique. Pourtant, au-delà de toutes les représentations iréniques des sorties de crise, le rôle des élections dans la résolution des conflits violents reste problématique.

### **Problème et modèle d'interprétation**

Les conflits ont changé de nature depuis la fin de la guerre froide. La diminution des guerres interétatiques a laissé place à une multiplication de conflits à l'intérieur même des Etats rendant plus complexe le défi du rétablissement de la paix. Si les élections peuvent être présentées comme un préalable à tout passage solide vers la paix, elles ne constituent pas en elles-mêmes un mécanisme de résolution des conflits armés, tout au plus peuvent-elles jouer un rôle dans la prévention des conflits ultérieurs et constituer une solution de compromis entre des ex-belligérants ayant préalablement décidé de faire la paix. Certes, des élections post-crise peuvent avoir des vertus pacificatrices notamment lorsque la fonction d'arbitrage des électeurs permet de rassembler les belligérants autour du suffrage universel (Wantchekon & Nieman 2002). De plus, la littérature sur les démocratisations est riche de théories qui rappellent la diversité des conditions d'émergence démocratique y compris des troubles sociaux. Mais si la transition de la guerre vers la paix peut déboucher sur une démocratisation, la transition des régimes autoritaires vers des régimes plus démocratiques peut inversement s'achever dans l'anarchie et le chaos. Entre les deux situations, le double fardeau de la démocratisation et de la pacification peut se trouver bien lourd pour un pays en sortie de crise. La réussite de l'un n'implique pas automatiquement celle de l'autre (Lyons 2002).

De la même manière, les expériences de plusieurs pays ayant connu la guerre montrent que, loin de pacifier, des élections post-crise peuvent aggraver les conflits violents voire en créer de nouveaux (Bermudez & Guerrero 2000 ; Reilly 2002). D'autres composantes essentielles de la sortie de crise peuvent également se retrouver négligées à cause des attentes démesurées qu'inspirent les premières élections qui suivent la fin de la guerre. De fait, l'immensité des défis à relever expose les élections post-crise à affronter de nombreux dilemmes. Ceux-ci sont relatifs à l'intensité des conflits, aux limites intrinsèques des élections comme outil pacificateur, à la sécurité et au timing du processus électoral, etc. Finalement, l'analyse de la corrélation entre les élections et la sortie de crise s'attache souvent à la dimension normative des élections à la fois comme facteur de pacification et instrument de légitimation des autorités élues. Mais, dans un pays comme la Côte d'Ivoire, elle n'épuise pas le débat sur les retards, les décalages de calendrier et les contretemps.

Cette contribution analyse la mise en œuvre du programme de sortie de crise en Côte d'Ivoire à partir du double enjeu de la démocratisation et du rétablissement de la paix à la fois pour l'évolution du pays et pour la survie politique des principaux acteurs du conflit. Elle offre une interprétation basée sur les attentes contradictoires et les calculs qu'inspirent les retombées et les résultats des élections post-crise pour mieux expliquer

les lenteurs et les ajournements du processus électoral. Elle souligne ainsi que les stratégies d'acteurs dans la définition et la mise en œuvre du programme de sortie de crise valent autant que les pressions de leur environnement et les contraintes juridiques et formelles des accords de paix. Les protagonistes agissent selon les aléas de la dynamique de sortie de crise et cherchent à en engranger le maximum de bénéfiques tout en en réduisant les coûts.

Une telle orientation théorique permet d'intégrer des variables stratégiques à l'analyse des dynamiques institutionnelles des opérations de sortie de crise et suggère que l'attitude des acteurs à l'égard des accords de paix peut varier selon les positions qu'ils occupent ainsi qu'avec les ressources à leur disposition. On trouve une telle interprétation déjà esquissée dans la théorie de la structuration d'Anthony Giddens (1987) lorsqu'il insiste sur l'importance de la dimension contraignante du structurel. Pour lui, le structurel est toujours à la fois habilitant et contraignant ; les contraintes participent à la génération de l'action. Ainsi, on peut très bien accepter de démocratiser ou de faire la paix sous la pression. Mais la pression ne garantit aucunement l'obtention de résultats satisfaisants, tout comme la soumission à une injonction ne condamne pas l'acteur à se cantonner à une posture de perdant ou simplement à faire profil bas. Les contraintes ne servent pas qu'à imposer ; elles servent aussi à délimiter un champ d'action. Si les contraintes constituent des ressources coercitives, elles n'enferment nullement dans une camisole de force.

Les travaux sur le néo-institutionnalisme conduits par March et Olson (1984) ont enrichi cette approche de manière significative. Ils montrent surtout que l'architecture institutionnelle d'une organisation ou la mise en œuvre d'un processus politique n'enferme pas les acteurs dans des routines mais leur offre des occasions de choix multiples et contradictoires. Une des variantes du néo-institutionnalisme identifiée par Hall et Taylor (1997) établit même le lien entre cette approche et la théorie des choix rationnels soulignant que les acteurs disposent d'un ensemble de préférences qui leur permettent de réduire le coût des transactions, ils s'inscrivent dans une démarche stratégique.

La tenue d'élections ouvertes à tous comporte des coûts pour les acteurs principaux du conflit ivoirien. Aux anciens rebelles des FN, elle enlève l'argument prédominant ayant justifié le coup de force contre le régime Gbagbo sans oublier la rente de situation que constitue leur monopole politico-militaire et économique sur les zones centre, nord et ouest du pays depuis 2002. Les élections peuvent aussi mettre un terme au contrôle continu des « refondateurs »<sup>2</sup> sur la rente de l'Etat que la présidence par tacite reconduction de Laurent Gbagbo a accentué. De plus, la clarification du paysage politique par de nouvelles élections fait courir au président sortant le risque de perdre le pouvoir face à des adversaires politiques qu'il n'a jamais vraiment affronté auparavant. Quant à l'opposition, les élections permettent de déterminer son poids politique réel et, surtout, de rendre définitivement inopérante la posture victimaire qu'elle a adoptée depuis l'enchaînement des crises en Côte d'Ivoire. Ceci vaut autant pour Alassane Ouattara, frappé d'inéligibilité à cause des doutes sur sa nationalité, que pour Henri Konan Bédié, l'inspirateur de la « rhétorique anti-Ouattara » (Bouquet 2003), lui-même victime du coup d'Etat de décembre 1999.

Dès lors, l'échéance électorale est dramatisée en raison des peurs que suscite un échec éventuel des élections à solder les comptes de la crise politique ne laissant aux protagonistes d'autre choix que la reprise des armes. Une telle situation oblige à prendre toutes les précautions nécessaires pour organiser des élections de qualité, « assistées »<sup>3</sup> et acceptées par toutes les parties. Ici, les dilemmes de la transition portent sur l'allocation du temps nécessaire à la réussite des diverses étapes du processus électoral, la mise à contribution des divers partenaires du processus et la composition du fichier électoral. Ensuite, les principaux acteurs du conflit ont des intérêts divergents. Leur volonté de minimiser les coûts et d'accroître les bénéfices escomptés de la sortie de crise pèse lourdement sur la mise en application des différents accords de paix et contribue à repousser à chaque fois la date des élections. En dehors des pressions de la communauté internationale pour la tenue des élections, il apparaît que la capacité des acteurs politiques à parvenir à une sortie négociée de la crise dépend largement des bénéfices qu'ils pourraient tirer à s'engager dans le processus électoral plutôt que de laisser perdurer le conflit. Dans le long terme, leur propre survie par le maintien du statu quo devient contre-productive au moins parce qu'ils risquent d'apparaître comme des obstacles à la paix.

Le papier est divisé en quatre sections. La première établit le lien entre la politique d'exclusion et l'éclatement de la crise consécutive au coup d'Etat de septembre 2002. Elle revient essentiellement sur les origines du conflit et son rapport avec le processus électoral. La deuxième section discute des problèmes liés à l'identification des populations. L'impact de l'identification sur la constitution de la liste électorale suscite des conflits entre les parties prenantes de la crise, ainsi que les modalités d'enrôlement des électeurs. La troisième section s'intéresse à la mise en oeuvre du processus de sortie de crise en montrant comment l'option de la concomitance des étapes s'est imposée comme une solution de compromis pour sortir de l'impasse créée par des interprétations contradictoires des accords politiques. Elle relève également les difficultés auxquelles s'est heurtée ce *modus operandi*. Enfin, la dernière section examine les conséquences de la multiplication des conflits relatifs aux élections post-crise sur le timing de l'échéance électorale.

### **Elections, exclusion et éclatement de la crise politique**

C'est un enchaînement d'événements, de nature politique, qui a conduit à la rébellion armée du 19 septembre 2002 et qui commence avec la crise de succession consécutive au décès de l'ancien président ivoirien. Jusque-là, l'évolution de la Côte d'Ivoire est marquée par la longévité politique du président Houphouët (1960-1993) doublée d'une absence de tradition et de culture d'alternance au pouvoir. L'impréparation de la succession à la tête de l'Etat va donner lieu à une profonde rivalité entre le président de l'Assemblée nationale d'alors Henri Konan Bédié, successeur constitutionnel, et le premier ministre Alassane Ouattara qui semblait exercer le pouvoir de fait depuis l'indisponibilité du président Houphouët pour cause de maladie. Bien que Henri Konan Bédié hérite finalement du fauteuil présidentiel, le spectre de l'exclusion commence à planer sur la vie politique ivoirienne à travers diverses initiatives qui visent à clarifier la citoyenneté ivoirienne sous la menace réelle ou supposée des étrangers. Il est vrai que

ceux-ci représentent 26% de la population ivoirienne selon le recensement de 1998<sup>4</sup>, qu'ils avaient toujours bénéficié d'un régime de faveur sous Houphouët y compris la jouissance des mêmes droits d'accès à la terre que les Ivoiriens et l'échange de l'hospitalité contre des bulletins de vote et que certains d'entre eux étaient suspectés de fraude fréquente à la nationalité.

Il n'y a rien de plus légitime que le besoin d'affirmation d'une identité nationale en Côte d'Ivoire. Dans un contexte crise multiforme, le concept d'« ivoirité » devait apporter une réponse à la « question de savoir qui est véritablement ivoirien ou qui l'est insuffisamment ou pas du tout » (Dozon 2007 : 594) mais, à cause de son exploitation politique, il remettra dramatiquement en cause le caractère composite de la population ivoirienne et mettra en faillite le « modèle ivoirien » (Contamin, Memel-Fote et. al. 1997). De fait, l'instrumentalisation de la problématique identitaire aura pour objectif principal l'élimination d'Alassane Ouattara de la course à l'élection présidentielle au motif que sa nationalité ivoirienne était douteuse. En 1995, une modification du code électoral permet de l'écarter. Celui-ci ne peut justifier qu'il est « *né de père et de mère ivoiriens de naissance* ». Par la suite, une disposition de la nouvelle Constitution de 2000 impose à chaque candidat à la fois d'être « *ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine* » et de « *ne s'être jamais prévalu d'une autre nationalité* ». Cette disposition complémentaire écarte définitivement l'ancien premier ministre qui s'était autrefois prévalu de la nationalité voltaïque (actuel Burkina Faso) vraisemblablement pour des raisons de carrière et, semble-t-il, sur les conseils d'Houphouët (Bouquet 2003).

Ceux qui croyaient qu'un changement de régime suffisait à régler pour de bon les débordements de la politique d'exclusion vont déchanter. Loin de lâcher du lest, les gouvernements Guei, au pouvoir après le coup d'Etat de décembre 1999, et Gbagbo, depuis 2000, vont aggraver les fractures au sein de la société ivoirienne. En effet, chacun cherchera à tirer des bénéfices politiques immédiats du débat sur la nationalité de l'ancien premier ministre. Parallèlement aux mesures vexatoires dont sont victimes les Ivoiriens originaires du Nord s'opère un double phénomène d'assimilation. D'une part, ceux-ci, facilement identifiables par leur patronyme, sont confondus aux étrangers. Ils deviennent à leur corps défendant les souffre-douleur d'un pays déshérité à la fois par le marasme socio-économique et les affres d'une compétition politique féroce. D'autre part, la stature personnelle d'Alassane Ouattara, figure politique majeure du Nord, et les épreuves qu'il subit vont faire de lui le symbole de l'humiliation de cette partie du pays qui voit en lui la personnification de ses espoirs pour une meilleure représentation dans les instances de l'Etat<sup>5</sup>. Sur la base de ces attentes ou simplement par réalisme, nombre d'habitants du Nord de la Côte d'Ivoire ont le sentiment que si Ouattara n'était pas ivoirien aucun d'entre eux ne pouvait l'être véritablement.

C'est donc en rapport à la fois avec les rancoeurs vis-à-vis des vrais étrangers, de ceux qui étaient désignés comme tels parce que « nordistes » et les ambitions présidentielles d'Alassane Ouattara qu'il faut comprendre diverses tentatives de marginalisation civique des populations du Nord : la victoire du Rassemblement des Republications (RDR) aux élections municipales de mars 2001 donnera l'occasion aux partisans de Laurent Gbagbo,

qui venaient ainsi de perdre le scrutin, de dénoncer le « vote étranger » sous-entendant par-là que les électeurs du parti de Ouattara, majoritairement du Nord, étaient potentiellement non-ivoiriens. Il s'en suivra une délivrance sélective des cartes d'électeurs dits « sécurisées » privant 20% du corps électoral de son droit de vote (Bouquet 2003). Concomitamment, les infortunés suspectés d'être nordistes se voient délestés de leurs pièces d'identité ou se heurtent au refus des autorités chargées de les renouveler. Une partie du corps électoral se trouve mise de côté manifestement pour délit de faciès et c'est sans surprise que la première revendication des rebelles du 19 septembre 2002 repliés à Bouaké a été l'échange des pièces d'identité contre le dépôt des armes.

### **Identification de la population et constitution du fichier électoral**

Que les rebelles aient pris les armes pour assurer ou non la prise de pouvoir par Alassane Ouattara, comme cela a été soutenu par les partisans de Laurent Gbagbo, fera l'objet de débats pour longtemps encore. Tout le monde s'accorde néanmoins à reconnaître que la transition du « père fondateur » aux « refondateurs » a connu de nombreux soubresauts et que la crise ivoirienne a des origines beaucoup plus lointaines que l'éclatement de la rébellion armée. Pour preuve, le sentiment d'exclusion mis en avant par les Forces Nouvelles trouve son origine dans le repli identitaire qui commence dès la mort de Félix Houphouët-Boigny en 1993 et non pas avec l'accès au pouvoir de Laurent Gbagbo en 2000. Cependant, le conflit a permis d'inscrire la question des conditions d'éligibilité à la présidence et celle de l'identification des populations parmi les priorités de la sortie de crise.

D'un côté, les accords de Pretoria et la médiation du Président sud-africain ont fait évoluer la question de l'éligibilité du paradigme de l'exclusion à celui de l'inclusion. L'article 35 de la Constitution alinéa 3 exigeant aux candidats d'être de père et de mère ivoiriens posait en fait deux problèmes d'inégale importance certes mais qui rendaient impérative la recherche d'un compromis: le premier tenait au fait qu'il constituait une restriction du droit de nationalité. Selon la loi ivoirienne, un seul parent suffisait à conférer la nationalité. Si la suprématie de la Constitution sur la loi ne faisait l'objet d'aucun doute, le maintien de cette disposition constitutionnelle en l'état renforçait immanquablement la conviction de ceux qui croyaient qu'elle n'avait pour but que de disqualifier la candidature d'Alassane Ouattara. Le deuxième problème était lié à la persistance de la crise politique que le règlement du cas Ouattara était pourtant censé contribuer à résoudre. Le régime politique ivoirien aura ainsi beau jouer d'alléguer pendant plusieurs mois l'impossibilité d'une révision constitutionnelle destinée à réécrire l'article incriminé en raison de l'atteinte à l'intégrité du territoire. Finalement, la solution proposée par le médiateur Thabo Mbeki permettra de sortir du cercle vicieux en 2005. Le Président ivoirien autorisera, à titre exceptionnel, tous les partis signataires des accords de Marcoussis à présenter des candidats à l'élection présidentielle.

De l'autre côté, l'identification, qui est une simple routine dans d'autres contextes, va continuer d'alimenter la polémique à la fois en raison de la contestation de son bien-fondé et des désaccords sur ses modalités. En principe, nul ne peut contester la vertu pacificatrice de l'identification et son caractère habilitant pour les citoyens. Elle devrait

définitivement certifier toutes les prétentions à la nationalité ivoirienne en délivrant, une fois pour toutes et uniquement à ceux qui en ont le droit, des documents d'identité sécurisés. Ensuite, cette opération devrait permettre la reconstruction du lien civique en Côte d'Ivoire. Elle devra réhabiliter dans leur dignité ceux des Ivoiriens qui ont été injustement privés de leurs pièces d'identité, que ceux-ci soient plus de trois millions ou pas plus de 300.000 comme l'estime le camp présidentiel<sup>6</sup>. Enfin, l'identification de la population est censée harmoniser les titres d'identité en Côte d'Ivoire en mettant fin à la circulation des pièces multiples. Celles-ci vont de la carte d'identité orange héritée des années Houphouët à l'attestation d'identité, une pièce qui a remplacé la carte nationalité d'identité verte dont la production a été arrêtée en 1999.

L'identification en Côte d'Ivoire comporte aussi des effets d'aubaine pour la rébellion ; elle reste politiquement connotée et met face-à-face deux conceptions de la crise et de la sortie de crise. Longtemps, l'identification a été considérée par les partisans du camp présidentiel comme une capitulation. Accepter l'identification des populations c'est une manière de légitimer l'idée selon laquelle la crise ivoirienne est une crise identitaire, un problème d'exclusion, alors que le camp présidentiel considère qu'il ne s'agit que d'un coup d'Etat manqué dont la solution simple consiste à rétablir l'autorité de Laurent Gbagbo sur l'ensemble du pays en désarmant les rebelles immédiatement et sans condition. Aux considérations civiques liées aux craintes de « bradage de la nationalité » s'ajoutent des inquiétudes purement politiques en raison des implications de l'identification pour l'enrôlement des électeurs. Le camp présidentiel entend manifestement éviter le syndrome des élections du 25 mars 2001 marquées par une plus grande participation des électeurs et une première défaite qui serait, éventuellement, le prélude de la perte du pouvoir suprême<sup>7</sup>. Une identification massive sous-entend en effet que soit le pouvoir en place accepte finalement que sa légitimité est en cause en raison de la politique d'exclusion soit décide de laisser l'opposition préparer ce qu'il considère comme un fraude identitaire prélude à une fraude électorale.

Les désaccords sur la nécessité de l'identification des populations ont entraîné d'autres blocages en rapport avec les modalités de l'opération. Le camp présidentiel s'accroche à une vision minimaliste voire résiduelle de l'identification : il s'agit seulement d'accorder des jugements supplétifs d'acte de naissance à ceux qui n'ont jamais été déclarés à l'état civil et de mettre à jour les listes électorales de 2000, avec lesquelles Laurent Gbagbo a remporté les élections, la conduite des opérations étant sous le contrôle de l'Institut national de la statistique (INS) suspecté d'être aux ordres. Quant à l'opposition politique et armée, avec le soutien de la France notamment, elle défend le principe d'une identification générale de la population qui, outre la délivrance des attestations de naissance, distribue des certificats de nationalité ivoirienne. Pour ce qui est de l'enrôlement des électeurs, les opposants au régime ivoirien demandent rien de moins qu'une nouvelle liste électorale confectionnée par la Commission électorale indépendante (CEI), elle-même composée dans ses organes dirigeants élus de commissaires issus majoritairement de l'opposition.

Ce méta-conflit sur le caractère mis à jour ou renouvelé de la liste électorale résulte des calculs et des anticipations des acteurs de la crise. Les uns et les autres sont conscients de

l'impact de la modification du fichier électoral sur l'issue éventuel des élections. Une inscription automatique de tous les Ivoiriens recensés en 1998 qui atteindront la majorité électorale de 18 ans le jour de l'élection est inacceptable pour l'opposition. Celle-ci conteste la fiabilité du listing existant et dénonce les résultats du recensement de 1998 pour cause d'exclusion d'une partie de la population. Outre la contestation de la relation circulaire entre la crise politique et la question de l'identification, le débat préjudiciel sur la temporalité de l'identification par rapport au désarmement est une autre source de blocage de la sortie de crise. Une fois de plus, les préférences contradictoires des deux camps sont censées consacrer la victoire symbolique de l'un sur l'autre en légitimant ses revendications et son interprétation des origines de la crise. Elles dénotent aussi la structuration de leur conflit en un jeu à somme nulle au sein duquel les gains et les pertes s'excluent mutuellement. Heureusement, l'évolution du programme de sortie d'un jeu à somme nulle à un jeu à somme variable, avec des pertes et des gains partagés, a permis par la suite de chercher à faire coïncider l'identification et le désarmement.

### **Conflit des préalables et dilemme de la simultanéité**

Tout au long du mois d'avril 2006 les protagonistes de la crise politique ivoirienne s'opposent au sujet de la cadence des horloges de la sortie de crise. Le camp présidentiel exige le désarmement avant l'identification. Il allègue la régularité, la transparence et la crédibilité de l'identification en soulignant le danger d'organiser lesdites opérations alors qu'une partie importante du territoire ivoirien est occupée par des groupes armés. Le désarmement et le contrôle de l'ensemble du pays par le pouvoir sont des conditions sine qua non de toute délivrance des pièces d'identité<sup>8</sup>. A l'appui de cette prétention, Laurent Gbagbo et ses partisans invoquent la résolution 1633 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui, pour eux, ne prévoit aucun préalable au désarmement<sup>9</sup>. Ils font aussi observer les difficultés techniques d'une identification sans redéploiement préalable de l'administration et le retour des déplacés de guerre dans des zones dites ex-assiégées. En contrepoint, les rebelles des Forces Nouvelles demandent la simultanéité des deux opérations conditionnant le dépôt des armes à la délivrance des papiers d'identité.

L'option de la concomitance des opérations d'identification et de désarmement, sous la responsabilité du premier ministre du gouvernement de transition, ne bénéficie pas des suffrages du camp présidentiel soit parce qu'elle ne correspond à son propre schéma de sortie de crise soit parce qu'elle lui donne l'impression que les choses lui échappent. Elle illustre bien la tension entre la démocratisation et la pacification en mettant en évidence les choix difficiles qui s'offrent aux protagonistes de la crise : reconnaître la légitimité des revendications de l'autre en évitant de perdre la main quant aux perspectives de sortie de crise ; opérer des choix dictés par le réalisme dans la négociation d'une étape, pour ne pas passer pour un obstacle à la paix, mais néanmoins se laisser la marge d'imposer des contretemps quant il s'agit de la mise en application des accords. C'est que Laurent Gbagbo et ses partisans feront à la perfection. Il en résultera des appels d'air pour les Forces Nouvelles qui suspendront leur participation au dialogue militaire protestant ainsi contre le « changement des règles du jeu » sur l'identification des populations lorsque le président contestera la délivrance des certificats de nationalité par les audiences foraines. Il en découlera aussi une bipolarisation inéluctable des négociations de sortie de crise

entre les deux ex-belligérants et la marginalisation progressive d'autres acteurs clés de la résolution du conflit ivoirien, y compris les Nations unies.

Quelque soit leur articulation avec la question du désarmement, l'identification et l'inscription sur les listes électorales s'imposeront finalement comme des préalables à l'organisation des élections. De plus, personne ne contestera le bien-fondé des audiences foraines qui doivent établir l'état civil des personnes physiques : ces opérations sont considérées comme la porte d'entrée de l'identification. Les désaccords porteront plutôt sur leur mode opératoire. Les points d'achoppement seront divers et variés : délivrance simultanée ou séparée des jugements supplétifs d'acte de naissance et des certificats de nationalité, traitement indiscriminé ou non des nationaux et des étrangers quant à la délivrance des jugements supplétifs (guichet unique ou jours séparés pour les uns et les autres) ; désignation des magistrats par le ministre de la justice, issu de la rébellion, ou par le président de la République ; « non respect du consensus » sur la concomitance entre identification et désarmement ; non redéploiement de l'administration au Nord. Tout ceci aura pour conséquence des interruptions, y compris par la violence, des retards et renvois de l'échéancier électoral en attendant la signature de nouveaux accords politiques et l'adoption d'un guide consensuel des audiences foraines.

### **Le temps des élections**

La question du temps a toujours été décisive dans l'organisation des élections. Sont-elles organisées à temps, de nature à permettre aux candidats de se préparer sereinement? Ou alors sont-elles annoncées au moment où l'une des parties se croit à mesure de prendre le dessus sur les autres ? D'une part, la prolongation du mandat présidentiel de Laurent Gbagbo successivement en octobre 2005, 2006 et 2007 apparaît comme une anomalie. Les diverses résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et l'impatience de l'opposition rappellent fort opportunément que le mandat présidentiel ne peut être prorogé indéfiniment. D'autre part, il devient contre-productif de retarder indéfiniment les élections.

En effet, les régimes démocratiques se distinguent des régimes autoritaires par l'organisation d'élections à intervalle régulier et partant la limitation dans le temps de l'espérance de vie des gouvernements. La sortie de crise ne devrait donc pas s'accommoder de sempiternelles manœuvres dilatoires. « Bien qu'elles institutionnalisent une structure politique fragile et précaire, les élections post-crise permettent au moins la désignation d'interlocuteurs et d'acteurs politiques à légitimité complète » (Bermudez & Guerrero 2000 : 151). Seules ces élections peuvent mettre fin au maintien au pouvoir de Laurent Gbagbo à coup de résolutions et d'accords politiques, les retards de calendrier aggravant son déficit de légitimité. Ses atermoiements à appliquer intégralement les résolutions le font aussi apparaître comme le principal obstacle à l'organisation rapide des élections.

Dès lors, son empressement à aller aux élections pouvait avoir quelque chose de suspect alors qu'il avait préalablement bloqué la mise en application des résolutions 1633 et 1721 des Nations unies octroyant notamment des pouvoirs étendus au Premier ministre, à

moins que ce revirement découle simplement d'un changement de conjoncture. Laurent Gbagbo est redevenu maître du jeu avec l'accord politique de Ouagadougou qui prend en compte ses conditions de la sortie de crise. Son horizon politique personnel semble relativement plus éclairci : étouffement institutionnel de la rébellion grâce à la désignation de Guillaume Soro comme premier ministre ; démantèlement de la zone de confiance qui séparait les deux parties du territoire, réunification progressive du territoire et redéploiement de l'administration publique dans les zones occupées par les rebelles ; divisions au sein de l'opposition minée par la démission de quelques-uns de ses cadres et des rivalités factionnelles interminables ; suppression, à la demande du président ivoirien, du poste de Haut Représentant des Nations Unies pour les élections qui devait assurer l'arbitrage et la certification des étapes du processus électoral, etc.

Il peut sereinement envisager l'organisation des élections dans les plus brefs délais<sup>10</sup>. D'où l'impression qu'il donne sinon d'avoir abandonné l'exigence d'un désarmement immédiat des rebelles du moins de chercher à renverser le schéma des priorités en décalant les préalables du désarmement et de l'identification par rapport aux élections au risque de banaliser ce qui est considéré comme étant à l'origine du conflit ivoirien à savoir la question identitaire<sup>11</sup>. En fait derrière la date des élections se trouve posée la question de la volonté des acteurs politiques ivoiriens à aller à la paix, leur disposition à affronter le verdict des urnes et des considérations d'opportunité, les acteurs n'acceptant d'aller aux élections que lorsqu'ils sont apparemment sûrs de les gagner.

## **Conclusion**

Les retards et contretemps de la sortie de crise en Côte d'Ivoire illustrent la difficulté d'organiser des élections dans des pays qui se relèvent de conflits tant les défis sont nombreux. A elles seules les élections doivent à la fois servir de témoins de la démocratisation et porter le fardeau de la résolution du conflit. Il apparaît clairement que si les élections post-crise sont un facteur de décrispation politique, le processus qui y conduit peut soit reproduire les différends existants soit créer de nouvelles sources de tensions entre les belligérants. Le processus électoral censé contribuer à la paix peut retarder voire rendre complexe la sortie de crise. D'où l'incertitude et l'indétermination de l'effet des élections post-crise sur la résolution des conflits.

## Références bibliographiques

Bermudez, Maria del Mar, Guerrero, Juan Carlos, 2000, « Les élections dans les opérations internationales de pacification : un instrument de réconciliation ? Une réflexion sur la Bosnie », *Cultures & Conflits*, n°4(04) pp. 129-161

Bouquet, Christian, 2003, « Etre étranger en Côte d'Ivoire : la nébuleuse 'dioula' », *Géopolitique Africaine*, n° 9, janvier, p. 27-42

Contamin, Bernard, Memel-Fote, Harris, 1997, *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala

Dong, Nguyen Huu [témoignage de], Recondo, David [Commentaire de], 2004, « L'ONU, artisan du processus électoral », *Critique Internationale*, n°24, juillet, pp. 159-176.

Dozon, Jean-Pierre, 2000, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », *Politique africaine*, no 78, juin, pp. 45-62

Dozon, Jean-Pierre, 2007, « Les déchirures ivoiriennes: entre excès et manque de transcendance », *Social Compass*, 54, pp. 593-602

Giddens, Anthony, 1987, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF

Hall, Peter A., Taylor, Rosemary C. R., 1997, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, no 3-4, pp. 469-496

Lyons, Terrence, 2002, "Post conflict Elections: War Termination, Democratization, and Demilitarizing Politics", *Institute for Conflict Analysis and Resolution Working Paper No. 20*, February. Disponible sur [www.gmu.edu/departments/ICAR/Work\\_Paper20.pdf](http://www.gmu.edu/departments/ICAR/Work_Paper20.pdf).

March, James G., Olsen, Johan P., 1984, "The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life", *American Political Science Review*, vol. 78, pp. 734-749

Reilly, Benjamin, 2002, "Post-Conflict Elections: Constraints and Dangers", *International Peacekeeping*, 9 (2), pp. 118-139

Wantchekon, Leonard, Neeman, Zvika, 2002, « A Theory of Post-Civil War Democratization », *Journal of Theoretical Politics*, 14(4), pp. 439-464

---

<sup>1</sup> Les accords de paix et résolution des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire sont multiples et variés. En plus des pourparlers de paix de Lomé (novembre 2002), on peut citer les accords de Linas Marcoussis (janvier 2003) ; d'Accra I, II et III (septembre 2002, mars 2003, juillet 2004) ; l'accord de Pretoria (avril 2005) ; les résolutions 1528 (février 2004), 1633 (octobre 2005), 1721 (novembre 2006) du Conseil de sécurité des Nations Unies ; l'accord de Ouagadougou (mars 2007).

---

<sup>2</sup> Les « refondateurs » désignent les élites du Front Patriotique Ivoirien (FPI) qui accèdent au pouvoir en 2000 suite à l'élection à la présidence de Laurent Gbagbo. La refondation s'identifie alors à une politique de rupture vis-à-vis des pratiques de l'ancien parti unique, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Son projet de société, dont la mise en œuvre a été partiellement entravée par l'éclatement de la crise de 2002, prévoyait notamment l'adoption d'une assurance maladie universelle, la gratuité de l'école et la libéralisation de la filière cacao-café.

<sup>3</sup> L'expression « élections assistées » recouvre diverses modalités d'appui des Nations Unies aux élections post-crise. Cf. Huu Dong & Recondo (2004).

<sup>4</sup> Il est intéressant de noter qu'à la suite de ce recensement un rapport du Conseil économique et social conclut que le « seuil du tolérable est dépassé » en matière d'immigration en Côte d'Ivoire. Voir extrait du Rapport du Conseil économique et social in *Politique Africaine* (1998)

<sup>5</sup> La publication en 1992, alors qu'Alassane Ouattara est premier ministre, d'un manifeste baptisé « La Charte Nordique » appelant à soutenir la candidature de celui-ci à l'élection présidentielle de 1995 a peut-être contribué à alimenter un climat de défiance à l'égard des capacités de mobilisation des originaires du Nord autour d'Alassane Ouattara. Pour une discussion des rivalités entre le Nord et le Sud à partir du débat sur la nationalité d'Alassane Ouattara voir Dozon (2000)

<sup>6</sup> Selon Pascal Affi Nguessan, président du Front populaire ivoirien, « *le nombre des sans-papiers ne peut pas excéder 300 000 personnes. Cela est loin de 3 500 000 avancées par certains acteurs politiques ivoiriens* ». Interview sur Radio France Internationale le 19/09/07

<sup>7</sup> On se souvient qu'après avoir été écarté des élections précédentes ou pour les avoir boycottées le RDR remporte les élections municipales de 2001 d'une courte tête avec 27,2% des voix contre 26,9% pour le PDCI et 25,2% pour le FPI notamment.

<sup>8</sup> Dans un communiqué de mai 2006, le Congrès national pour la résistance et la démocratie (CNRD), proche du camp présidentiel, s'élève contre « *le coup d'Etat électoral permanent, le bradage pernicieux de [la] nationalité* » et s'oppose « *à toute opération d'identification avant le désarmement et la réunification du pays* ». Pour sa part, Laurent Gbagbo rappelle qu'« *on ne peut pas recenser sereinement les électeurs en ayant une baïonnette sur la tempe* », *Jeune Afrique*, 15 mai 2006.

<sup>9</sup> Cette résolution « *exige des Forces nouvelles qu'elles appliquent sans délai le programme de désarmement, démobilisation et réintégration afin de faciliter le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, la réunification du pays et l'organisation d'élections dès que possible* » et « *affirme que l'opération d'identification doit également commencer sans retard* ».

<sup>10</sup> Le Président ivoirien étonnera plusieurs fois par sa promptitude à aller aux élections. Lors de la cérémonie dite de la flamme de la paix le 30 juin 2007 à Bouaké consistant à brûler symboliquement quelques armes, il ne cessera de marteler : « *Il nous faut aller aux élections vite, vite, vite, vite, vite...* ». De même, son message aux Ivoiriens à l'occasion de la fête de l'indépendance en août est on ne peut plus clair : « *Si nous sommes tous de bonne foi, si chacun est déterminé, comme je le suis, à ce que les élections aient lieu, nous pouvons organiser l'élection présidentielle dès la fin de cette année, dès le mois de décembre 2007* ».

<sup>11</sup> Son discours lors de sa visite fin novembre 2007 à Korhogo, dans le Nord, avait quelque chose d'intrigant : « *Si continuons à mettre en rapport uniquement les audiences foraines et l'identification avec les élections, nous risquons de mal travailler* », une manière d'insinuer que les élections pouvaient se tenir avant la fin de l'identification. De son côté, l'opposition estime qu'« *il ne faut pas aller à n'importe quelles élections, sinon, on peut faire des élections demain* ».